

PROCÈS-VERBAL – Séance extraordinaire le 17 décembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 19h12, virtuellement.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
Mme Dominique Lussier
M. Yves Guérette
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, M. Alain Jobin, vérifie le quorum et ouvre la séance. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

Résolution 257-12-2020

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 258-12-2020

3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2021 a été affiché en date du 25 novembre 2020, tel que spécifié par la loi;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2021 prévoyant un équilibre budgétaire en prenant un montant de 28 040\$ dans le surplus non affecté dont voici un résumé et que le détail est expliqué au document joint en annexe A à ce procès-verbal.

	2020	2021
Total des revenus avant les subventions reliées aux projets d'investissement	0 \$	0\$
Revenus TECQ et Fonds de développement rural	0 \$	0\$
Total des revenus	1 591 049 \$	1 684 926 \$
Total des dépenses des activités de fonctionnement	1 590 514\$	1 639 513\$
Activités d'investissement	28 328 \$	28 328 \$
Remboursement dette long terme	895 \$	45 125\$
Total des dépenses	1 617 737 \$	1 712 966 \$
Écart entre les revenus et dépenses	(28 328\$)	(28 040\$)
Transfert du surplus affecté loisir	0 \$	0 \$
Transfert du surplus non affecté	28 328 \$	28 040\$
Équilibre budgétaire	0 \$	0\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 259-12-2020

4. Adoption du programme triennal des dépenses en Immobilisation (PTI) pour les années 2021-2022-2023

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 – 2022 – 2023 tel que présenté et joint en annexe B au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

5. PÉRIODES DE QUESTIONS

Considérant l'état d'urgence sanitaire en lien avec le COVID-19, les citoyennes et citoyens ont été invités, par le biais de l'avis public émis en date du 25 novembre 2020 à poser par écrit leurs question au sujet du budget 2021 et PTI 2021-2022-2023. Aucune question n'a été reçue.

Résolution 260-12-2020

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marcel Therrien l'assemblée est levée à 19h24.

(s) Alain Jobin
Alain Jobin
Maire

(s) Karine Beauchamp
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière